

# **FESTIVAL NATIONAL DU FILM SCOLAIRE 2024**

## **RÈGLEMENT**

### **Qui peut participer ?**

Le festival est ouvert aux écoles, collèges et lycées de toutes les académies de France et hors de France. Les enseignants peuvent inscrire une classe entière ou un groupe d'élèves.

Le festival est également ouvert aux MJC, centres culturels et toute autre structure travaillant avec des élèves en âges d'être scolarisés.

Ce festival est l'occasion pour les enseignants :

- D' enrôler les élèves dans un projet en lien avec l'éducation à l'image.
- De s'approprier les techniques de conception et de réalisation d'une œuvre audiovisuelle.
- D'intégrer dans l'enseignement des outils d'apprentissage numérique.
- De créer un projet de classe ou d'atelier dynamique et motivant.

### **Accompagnement**

Les participants peuvent bénéficier d'un accompagnement, proposé par l'association Court Toujours, via une offre du Pass Culture.

[etablissements@festivalfilmscolaire.com](mailto:etablissements@festivalfilmscolaire.com) pour plus de renseignements.

### **Catégorie « Sport »**

Le thème de l'édition 2024 est « Sport » : à travers la réalisation d'un film (fiction, animation, documentaire, etc...), les élèves devront traiter de la thématique du sport dans un film d'une durée de 5 à 7 minutes.

### **Catégorie « Coup de Cœur »**

Sans contrainte ni de temps ni de thème, cette sélection offre aux jeunes cinéastes la possibilité de présenter leurs créations des trois dernières années.

## **La Réalisation**

- Les projets peuvent être réalisés en classe entière ou en groupe.
- Il n'y a pas de nombre limite de projets acceptés par établissement.
- La durée du film doit être de 5 à 7 minutes, générique compris pour la catégorie « Sport »
- Pas de contrainte ni de thème ni de temps pour la catégorie « Coup de Cœur »
- Toutes les formes sont acceptées : fiction, documentaire, film d'animation ...
- Les musiques utilisées et les images intégrées à la réalisation doivent être citées au générique.
- Les enseignants sont responsables des films présentés. Ils doivent impérativement envoyer au festival les autorisations de droit à l'image des participants, ainsi que le document « [Implication des élèves](#) » rempli et complété.

## **La Réception des films**

Le fichier du film, d'une résolution d'images de 1080p minimum doit être transmis via un lien de visionnage, en suivant la [procédure détaillée de dépôt des films \(pdf\)](#), avant le 24 Mai 2024 à 23h00

Les autorisations d'utilisation d'images, de tournage et de diffusion pour les élèves apparaissant à l'écran doivent être jointe lors de la transmission de votre lien de visionnage.

Vous pouvez télécharger les documents vierges sur notre [site internet](#)

Le formulaire « [Implication des élèves](#) » devra également être complété et envoyé avant le 24 Mai 2024 à 23h00

## **Calendrier du festival**

- Septembre 2023 - Fin Avril 2024 : Inscription
- Avril 2024 : Ouverture de la [billetterie](#) pour réserver les activités.
- 24 Mai 2024 à 23h00 : Date limite de rendu des films